



27 octobre 2004

Communication au Conseil communal

(Séance du 8 décembre 2004)

Résumé des décisions municipales de septembre et octobre 2004

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité depuis la dernière séance du Conseil communal.

Réforme des justices de paix : le Grand Conseil a approuvé une importante réforme de l'organisation des justices de paix, remplaçant celles de cercle par des juridictions de district. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a décidé de créer, pour notre région, un ressort judiciaire composé des districts de Lausanne, avec siège de l'Office à Lausanne.

Cette nouvelle organisation implique que les audiences du juge et de la justice de paix ne sont plus tenues, depuis le 1^{er} octobre 2004, dans la salle que notre Commune avait mise à disposition de la justice.

Stand de tir de Vernand - Facturation des tirs militaires : dans le cadre des travaux de transformation et de rénovation du stand de tir de Vernand, un nouveau mode de gestion a été mis en place. Des conventions ont été signées avec un certain nombre de communes, dont les tireurs utilisent cette installation, afin qu'elles participent au financement de ces travaux et à celui de son exploitation.

Les dispositions de l'article 10 de l'Ordonnance sur les installations de tir du 27 mars 1991 sont désormais appliquées par la Ville de Lausanne. Cet article stipule que *"les communes ne possédant pas d'installation de tir à 300 m. doivent faire l'acquisition proportionnelle des installations de tir assignées ou utilisées par leurs habitants et participer équitablement aux frais d'exploitation et de rénovation [...]".*

Calculée sur la base de l'exercice 2003, cette participation s'élève à CHF 50.- par tireur et correspond au montant moyen facturé aux communes au bénéfice d'une convention avec Lausanne pour l'utilisation du stand de tir de Vernand.

La Ville de Pully n'a pas passé de convention avec Lausanne. Toutefois, comme 100 habitants de notre Commune ont accompli leurs obligations à Vernand, la Ville de Lausanne nous a adressé la facture correspondante soit un montant dû de CHF 5'000.-.

Une participation relative aux tireurs lausannois effectuant leurs tirs militaires à Volson a été facturée à la commune de Lausanne selon la même base légale.

Restructuration des services communaux de la sécurité sociale et des écoles : la Municipalité a décidé de regrouper les services communaux de la sécurité sociale et des écoles, sous la dénomination "Service des infrastructures scolaires". Des réflexions sont en cours concernant la réorganisation des locaux afin de réunir les personnes concernées sous un même toit.

Plan d'affectation radiant les limites des constructions des artères 21b et 32 approuvées par le Conseil d'Etat les 22 juillet 1952 et 24 juillet 1953 de l'av. de Lavaux, ch. du Val d'Or, ch. des Combes : le Département des infrastructures a approuvé le projet cité ci-dessus.

Convention relative à la collaboration intercommunale en matière de police entre les communes de Pully, de Paudex et de Savigny : le Conseil d'Etat a approuvé la convention qui sera applicable dès le 1^{er} juillet 2005.

Extension de la zone taxis-bus : la Municipalité a admis que la zone taxi-bus soit étendue et fusionnée aux Monts-de-Pully et à Belmont. Cette prise de position sera intégrée au plan directeur du futur réseau TL 08.

Aménagement de jardins familiaux dans le Quartier des Alpes : les travaux pour le déblaiement et la préparation du terrain sont en cours de finition.

Nouveau système de financement des infrastructures selon le projet de loi sur les établissements médico-sociaux : la Municipalité suit de très près l'évolution des travaux relatifs à ce projet de loi. En effet, elle s'inquiète énormément des conséquences de celle-ci, qui prévoit notamment de reporter le loyer des établissements sur le résident, ce qui va inmanquablement conduire à un report de charges se répercutant dans la facture sociale, 70 % des résidents faisant déjà appel aujourd'hui aux prestations complémentaires.

Projet Cirque 2004 : la direction de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont a envoyé un message de gratitude remerciant la Municipalité d'avoir fait confiance au corps enseignant et d'avoir permis l'organisation d'un projet d'une telle dimension.

Le budget a été tenu au-delà de toutes les espérances, puisque la réalisation, dans son ensemble, a dégagé un bénéfice conséquent qui sera versé à des associations caritatives.

Incendie du Prieuré : la Municipalité a pris connaissance du dossier relatif à l'incendie du Prieuré. Ce dossier contient de nombreuses auditions et une expertise graphologique permettant de dire que, selon toute vraisemblance, les incendies de Chamblandes et du Prieuré ont été commis par la ou les mêmes personnes.

Le rapport de police, également annexé, décrit les investigations effectuées et présente des conclusions pour l'heure négatives, même si plusieurs suspects ont été appréhendés en cours d'enquête, sans que l'on ne puisse réunir suffisamment d'éléments pour confirmer les soupçons. Dans certains cas, des suspects ont pu être mis définitivement hors de cause.

En l'état, il n'y a pas lieu d'entreprendre des démarches auprès du juge, qui se propose ainsi de clôturer l'enquête, sous réserve de l'apparition d'éléments nouveaux qui permettraient d'identifier le ou les auteurs.

LA MUNICIPALITE